



Hérouville Saint Clair, le 25 juin 2019

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale du Calvados

à

Madame Monique LESNE  
Présidente de l'UNCMT

UNCMT  
4 avenue du Parc Saint André  
14200 HEROUVILLE



Division de l'organisation  
Scolaire et de la scolarité  
DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2018-6930

Dossier suivi par  
Isabelle MARTIN

Téléphone

02 31 45 96 15

Télécopie

02 31 45 96 70

Mél.

dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036  
14208 Hérouville Saint Clair  
Cedex

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 19, du centre d'hébergement « Centre UNCMT "La Bambinière" » à VER SUR MER, jusqu'au 26 juin 2022.

La capacité du centre d'hébergement est de 114 couchages. Je vous rappelle que seuls des enfants âgés d'au moins six ans peuvent être accueillis dans vos locaux.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 26 juin 2022, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 21 février 2020. Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis dès qu'il sera en votre possession.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Mathias BOUVIER